

## AVIS AU PUBLIC

---

### Concerne : Règlement-taxe relatif à la gestion des déchets

---

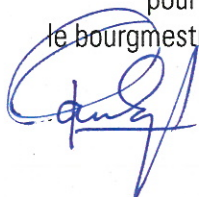
Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 3 juin 2024, le conseil communal a arrêté un **règlement-taxe communal relatif à la gestion des déchets**.

Ledit règlement-taxe a été approuvé par le Ministre des Affaires intérieures en date du 18 juin 2024.


Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Grosbous, le 20 juin 2024

pour le collège des bourgmestre et échevins,  
le bourgmestre,



le secrétaire,



Date de l'affichage : 21 juin 2024